

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
Du 19 novembre 2018**

Table des matières

1. Appel	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 10 septembre 2018	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité	3
6. Communications des délégués dans les instances intercommunales	6
7. Préavis municipal No 13/2018 : Demande de crédit de CHF 623'100.—TTC pour la construction du puits de captage des Coteaux.	6
8. Préavis municipal N° 14/2018 - Demande de crédit de CHF 624'500.—TTC concernant le réseau de distribution d'eau et d'égouts au chemin des Granges.	7
9. Préavis Municipal N° 15/2018 : Demande de crédit de CHF 409'800.—TTC concernant le remplacement de la conduite route de Bassins – chemin de la Grange et la réfection des collecteurs EU/EC au chemin de la Grange.....	8
10. Divers et propositions individuelles.....	10
11. Annonce de préavis futurs	11

1. Appel

Le Président M. Vuille accueille les membres du Conseil et la Municipalité ainsi que le public et la presse.

La Secrétaire procède à l'appel : 47 membres sont présents, 7 sont excusés.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président demande à la Municipalité ainsi qu'au Conseil Communal s'il y a des demandes de modifications à l'ordre du jour. Aucune modification n'étant demandée, le Président soumet l'approbation de l'ordre du jour à l'assemblée. Le Conseil Communal approuve à l'unanimité l'ordre du jour du 19 novembre 2018.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 10 septembre 2018

Le Président n'ayant reçu aucune demande de modifications ou de remarques concernant le procès-verbal passe directement à son approbation. Le Conseil Communal approuve à la majorité moins 3 absentions le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018.

4. Communications du Bureau

Le Président informe que le bureau a reçu un courriel de Mme Jacqueline Burbidge Rainsley demandant d'insérer dans les convocations des commissions ad hoc une phrase stipulant qu'il est de la responsabilité de la commission de convoquer la ou le Municipal(e) en charge du préavis. Le bureau a répondu par la négative, estimant qu'il est évident que ce dernier soit convoqué.

5. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique informe que la Municipalité a reçu une pétition, le 8 novembre, pour le maintien de la fermeture de la Rue du Village. Elle la lit (annexe 1). Cette pétition a été signée par plus de 500 personnes. Comme elle fait suite à la décision du Conseil et que la Municipalité a promis que, sous réserve de l'acceptation cantonale, la décision finale lui reviendrait elle la remet officiellement au Président.

Le Président la remercie et informe que cette pétition fera partie intégrante, comme pièce jointe, à la Commission ad hoc qui sera chargée du préavis lorsqu'il sera présenté.

Mme la Syndique informe par ailleurs que « Les Fenêtres de l'Avent » débutent le 1^{er} décembre. La distribution des sapins de Noël aura lieu le 1^{er} décembre, le prochain Conseil communal le 3 décembre. En date du 6 décembre la Municipalité rendra visite aux personnes âgées. Le 8 décembre le « Téléthron », le 14 décembre « Les Contes et Fenêtres de l'Avent » et le 20 décembre le « Noël Villageois » auront lieu. Pour les manifestations de janvier figurent le samedi 5 le « Feu des Sapins » et le 12 le « Bal du Petit Nouvel An » qui aura lieu au CCS.

Mme Elvira Rölli informe concernant les travaux au Prés-du-Marguiller que l'enrobé définitif sera posé ces prochains jours. Au Prés-de-la-Forge, un revêtement provisoire de 5 cm sera posé pour l'hiver, car les travaux d'égouts seront faits au printemps.

M. Patrick Hübscher se met le gilet jaune et rappelle à l'assemblée que la visibilité c'est la sécurité. Il rappelle que le préavis n°8/18, concernant la rue du Village avait été approuvé à 63% et que le postulat à 67%. La phase 1 était de remettre la rue dans son état originel, ceci a été fait à la demande du Voyer de l'Etat. Les résultats des mesures, durant cette phase, ont démontré que les véhicules qui viennent du haut ont une vitesse moyenne de 28 km/h et ceux du bas de 31km/h. Il pense que ces résultats sont intéressants car le conducteur sait s'adapter en fonction des circonstances; la route en pente et étroite. Actuellement, la phase 2 est en cours. Elle comporte différents aménagements contraignants qui force le conducteur à ralentir. Par conséquent, il ne pense pas que la vitesse va augmenter.

Il explique qu'il porte le gilet jaune car il souhaite rappeler aux parents que la sécurité commence par la visibilité. En effet, lorsque la gendarmerie était en poste il a été observer les parents qui amenaient leurs enfants à l'école et a constaté que la plupart des enfants ne portaient pas de gilet jaune. Il est surpris que d'un côté des demandes de sécurité sont exigée et que de l'autre les enfants ne portent même pas leur gilet. Pour lui, il y a un manque de cohérence. On ne peut pas demander aux maitresses et aux gendarmes d'expliquer les consignes de sécurité si le relais personnel, individuel et des familles n'est pas fait. Il souligne que la collectivité ne pourra jamais assurer son but, la sécurité, si le relais n'est pas fait. Il fait remarquer que les enfants de St-Cergue portent leur gilet, que lorsque quelqu'un doit s'arrêter sur l'autoroute elle porte son gilet, que ceux qui travaillent le long des routes le porte et le Pédibus aussi. Il se demande comment cela se fait que des enfants ne portent pas de gilet les matins d'hiver. Il s'adresse à l'assemblée et attend qu'on lui donne de bonnes raisons pour avoir décidé de ne pas mettre de gilets.

M. Nicolas Ray informe que le Canton leur a demandé de procéder à une modification du règlement de la protection des arbres, afin d'ajouter deux annexes pour la protection de deux petits coléoptères qui aiment des arbres très spéciaux. Une modification du règlement a été faite qui va passer à l'enquête publique et qui sera présenté au Conseil prochainement. Il informe également qu'une mise à l'enquête complémentaire, concernant le nouvel immeuble en bas de la rue du Village, est en cours pour un changement d'affectation du rez-de-chaussée du bâtiment. Ce dernier va devenir un lieu d'accueil prés-scolaire. La Commune est en discussion avec les propriétaires pour louer l'entier du rez-de-chaussée pour y transférer la nurserie ou la nurserie-garderie. Il y a plusieurs scénarios possibles. Ce projet permettra d'augmenter la capacité d'accueil pour les petits, en particulier les en dessous de 4 ans, sans trop charger les finances communales.

Concernant la Forêt – Alpage, la saison estivale est terminée et c'est l'heure du bilan. L'été a été très chaud dans les alpages qui a eu deux conséquences principales. La première concerne le plan au niveau fédéral et cantonal pour assurer l'approvisionnement d'eau au niveau des alpages. Il explique que le ravitaillement en eau est de la responsabilité des amodiataires. La Commune a proposé qu'ils soient livrés par camion. Ces derniers ont fait le plein au CCE. Les vols en hélicoptère ne concernaient pas les alpages de la Commune. Il informe que la Société Vaudoise des Exploitants d'Alpages va mettre en place un groupe de travail concernant l'approvisionnement d'eau pour les pâturages. En effet, la Confédération ne va pas payer, chaque année, l'eau pour les alpages qui sont en manque. Il va rejoindre ce groupe avec grand intérêt. Effectivement, un projet est en cours afin de lancer des travaux pour essayer de réguler ces besoins en eau, en particulier sur les alpages du haut. Il y a des alpages qui ont trop d'eau et d'autres qui n'en ont pas assez.

Le deuxième aspect de la sécheresse et de la chaleur durant cet été concerne le bois. Une épidémie de bostryche a été observée dans tout le canton de Vaud et de nombreux d'arbres ont dû être

abattus au début de l'automne. Les scieries ont été surchargées et le grossiste de la Commune a demandé une diminution des coupes. Il explique que le seul bois qui se vend bien est celui de très bonne qualité et rappelle que la politique communale est d'aérer la forêt ce qui implique de couper aussi bien du bon que du mauvais bois.

M. Christian Dugon informe que les 14 containers, acquis à la suite du préavis N° 3/2018, sont installés sur les éco-points. Les utilisateurs ont changé leurs habitudes et ont bien su s'approprier ce nouveau matériel qui a reçu de très bonnes critiques quant à leur esthétique et ergonomie. Dans le but de rationaliser les points de collectes, ces habitudes vont être étudiées et si possible diminuer leur nombre, ce qui permettra des économies substantielles autant du point de vue des coûts de levées, de transports et d'entretiens.

Il signale que le conseil d'administration de SADEC a décidé de réduire de CHF 5.—le tarif d'élimination des déchets incinérables, répercutant ainsi intégralement la baisse annoncée par TRIDEL. Dès le 1^{er} janvier 2019 l'élimination des ordures ménagères, déchets communaux, plastiques incinérés coûtera CHF 174.—la tonne et les déchets encombrants CHF 184.—la tonne. Il indique qu'en 2017, pour le Canton, 318'610 tonnes de déchets ont été récoltés. Une diminution de -0.1 % par rapport à 2016, soit -2.4% par habitant avec 400kg.

La chargeuse à pneus accordée par le préavis N°11/2018 est immatriculée en plaques vaudoises et est régulièrement mise à disposition des services.

Concernant les modifications des statuts de l'ORPC, il rappelle que le délai de retour des consultations des commune est fixé au 30 novembre. Les commissions rapportent aux municipalités qui informent le CoDir.

M. Denis Berger demande un droit de parole concernant la pétition déposée le 8 novembre en évoquant l'article 27 du Règlement du Conseil communal. Le Président lui accorde la parole. Il a constaté plusieurs points avant d'attendre le résultat de l'exercice pour la décision de la rue du Village. Il lit : « Plusieurs commerçant ont été menacés de perdre leur clientèle s'il ne signait pas la pétition pour laquelle vous vous êtes engagée Madame. Vous avez mené la pétition en tant que Conseillère communale. À ce jour plusieurs établissements ont constaté une forte chute de leur activité. Est-ce que cette façon d'agir au sein de la population est recevable ? Aussi bien vers le Conseil communal et la Municipalité. Ces actions de boycottage sont de nature coercitive, autrement dit ce procédé est une méthode non respectable. La tradition de notre village est de respecter la paix sociale et les droits politiques. Vous avez promis d'exercer la charge avec conscience, diligence et fidélité. Vous avez promis d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux. C'est ce que vous avez prêté serment auprès de Mme la Préfète. Avez-vous gardé les yeux ouverts face à cette méthode inacceptable et injuste ? Malgré tout, vous vous êtes engagée pour la pétition. Avez-vous été fidèle au serment donné pendant votre campagne ? Étiez-vous au courant de ces méthodes coercitives ? Pour quelle raison les pétitionnaires ont lancé un appel au boycottage des commerçants ? Cela a même été prouvé par des calculs d'une diminution de 30% à 40% . Êtes-vous d'accord avec ces agissements ? En tant que Conseillère communale et membre de la pétition, que comptez-vous entreprendre pour arrêter ce boycottage injustement infligé aux commerces de notre village ? »

M. Vincent Grandjean rebondit et demande si ces menaces ont été prouvées et si une plainte pénale a été posée. Si c'est le cas, ce n'est pas au Conseil communal de se prononcer. Il rappelle que s'il y a quelque chose à faire valoir, il faut s'adresser au Préfet. Effectivement, ce n'est pas au Conseil de décider si oui ou non quelqu'un a violé le serment prononcé devant l'assemblée.

6. Communications des délégués dans les instances intercommunales

M. Philippe Esseiva pour l'APEC, lit le rapport des délégués (annexe 2).

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley pour l'AISGE, informe que lors de la dernière séance, le 26 septembre, le budget a été approuvé à une large majorité.

M. Philippe Esseiva pour le Conseil intercommunal du Conseil Régional, lit le rapport des délégués (annexe 3).

M. Frédéric Guilloud présente le dépliant sur les activités du Conseil Régional qui a été édité et distribué dans les communes (annexe 4).

M. Christophe Patarin pour le RAT informe qu'à l'ordre du jour de la séance du 3 octobre figurait entre autres le préavis N° 2 concernant le budget 2019. Ce dernier a été accepté à l'unanimité. La Commune a été la seule à réagir sur le contenu de ce budget, notamment sur les cotisations des communes. La Commune étant un des plus gros contributeurs, la cotisation est passée de CHF 30'000.— à CHF 50'000.— pour 2019 ce qui a généré un débat, sans toutefois changer quoi que ce soit. Il pense que la Municipalité va certainement entreprendre quelques réflexions sur l'appartenance et le maintien dans le RAT.

M. François Esselborn pour la Commission du Feu St-Cergue - Arzier-Le Muids et du Conseil Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle informe que lors de la séance 25 septembre les points suivants ont été traités : L'élection d'un nouveau Président et d'un Vice-Président au Conseil intercommunal, le préavis pour le poste supplémentaire d'un sapeur-pompier permanent et pour finir le budget 2019. Le Président démissionnaire, M. Daniel Gallay, a été remplacé par M. Claude Bosson, municipal à Duillier, ex Vice-Président. La nouvelle Vice-Présidente élue est Mme Alice Durgnat Levi, municipale à Prangins. Concernant l'engagement du nouveau sapeur-pompier, le préavis a été accepté à l'unanimité. Le coût de cet emploi supplémentaire représente environ CHF 90'000.--. Le budget 2019 a été accepté, il se monte à CHF 2'818'000.--, et sera légèrement modifié dû à l'acceptation de l'engagement du nouveau poste de sapeur-pompier. La répartition des charges pour les communes a été modifiée, pour la Commune il s'agira d'un montant de CHF 112'206.— soit une augmentation de CHF 7'710.--. Pour finir, il informe que tous ces documents sont à disposition sur l'extranet de la Commune.

7. Préavis municipal No 13/2018 : Demande de crédit de CHF 623'100.— TTC pour la construction du puits de captage des Coteaux.

Mme Elvira Rölli informe que ce captage date de 1945. Ce préavis fait suite à deux autres préavis, un en 2007 où il était demandé un crédit de CHF 217'850.— pour l'exécution de forages et d'essais de pompage en vue du recaptage de la source des Coteaux. Le deuxième préavis, en 2011, où il était

demandé un crédit de CHF 59'600.—pour l'étude du recaptage. Elle lit une partie du préambule (annexe 5).

M. Jean-Marie Weyer lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°13/2018 tel que proposé.

M. Inal Uygur lit les conclusions du rapport de la commission ad 'hoc et informe que celle-ci a conclu à l'acceptation du préavis municipal N°13/2018 tel que proposé.

La parole n'étant pas demandée le Président passe au vote.

Le Préavis N° 13/2018 est accepté à l'unanimité .

8. Préavis municipal N° 14/2018 - Demande de crédit de CHF 624'500.—TTC concernant le réseau de distribution d'eau et d'égouts au chemin des Granges.

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'information complémentaire.

M. Vincent Grandjean lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°14/2018 tel que proposé.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley lit les conclusions du rapport de la commission ad 'hoc et informe que celle-ci a conclu à l'acceptation du préavis municipal N° 14/2018 tel que proposé.

Le Président ouvre la discussion.

M. Philippe Esseiva a constaté que le coût représente 1'500 CHF/mètre linéaire. Il pense que c'est un coût élevé.

Mme Elvira Rölli explique que des soumissions ont été faites à 5 entreprises et que le choix s'est porté sur la moins chère.

M. François Esselborn demande s'il s'agit de la même entreprise qui s'occupe du Prés-de-la-Forge et du Prés-de-Marguiller ? En effet, il s'agit de personnes exemplaires quant à leur comportement vis-à-vis des citoyens du village.

Mme Elvira Rölli lui répond par l'affirmative.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley informe que depuis la dernière fois que ce projet a été proposé il y a eu des fuites et le chemin a été creusé à quelques endroits. Si le préavis n'est pas accepté ce soir il y aura certainement de nouvelles fuites.

En l'absence d'autres commentaires, le Président soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 14/2018 est accepté à la majorité moins 3 absents.

9. Préavis Municipal N° 15/2018 : Demande de crédit de CHF 409'800.—TTC concernant le remplacement de la conduite route de Bassins – chemin de la Grange et la réfection des collecteurs EU/EC au chemin de la Grange.

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'information complémentaire.

M. Didier Hermann lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°15/2018 tel que présenté.

M. Alessandro Gassman explique, avant de lire les conclusions du rapport, que la Commission a eu un doute concernant l'applicabilité de l'amendement. Il semblerait qu'il soit inapplicable en l'état du fait qu'il ne repose pas assez sur les conclusions du préavis en soi. Il demande au Président s'il peut garantir à la Commission que l'amendement tel quel ne pose aucun problème procédural.

Le Président lui répond qu'il ne pose pas de problème.

M. Alessandro Gassman lui demande si dans son entrée en force tel que proposé l'amendement est possible.

Le Président lui répond par l'affirmative et fait remarquer que c'est le Conseil qui décide de l'amendement.

M. Alessandro Gassmann lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 15/2018 a conclu à son acceptation tel qu'amendé.

Le Président demande à M. Alessandro Gassmann de se récuser, pour la discussion et le vote de l'amendement, par le fait qu'il est parti prenant dans le recours déposé pour le Collège du Bix, selon l'article 52 du règlement du Conseil communal.

M. Patrick Weber n'est pas d'accord de ce point de vue car le préavis ne porte pas sur l'école mais sur une conduite sur le terrain. Effectivement, l'amendement fait référence au recours mais ce dernier n'interfère pas directement sur la conduite en question.

Le Président précise que oui. Il demande à **M. Alessandro Gassmann** de relire l'amendement ;
« Demande de crédit de CHF 409'800.—TTC concernant le remplacement de la conduite route de Bassins – chemin de la Grange, avec le lancement des travaux prévus une fois que le recours contre la construction du CSI Le Bix sera définitivement tranché. »

M. Eric Jaquet pense qu'un amendement ne peut que se faire sur la somme du préavis et pas sur le fond du sujet.

Le Président lui répond qu'il a, dans cette séance, accepté l'amendement à titre exceptionnel.

Mme Elvira Rölli explique que pour la Municipalité il ne s'agissait pas d'un amendement car il ne portait pas sur les conclusions du préavis. Elle l'aurait plutôt considéré comme un vœu. Pour la Municipalité le principal est de veiller sur la protection, la qualité et l'approvisionnement de l'eau. Ils ont une manière de travailler qui est de saisir les opportunités ; quand par exemple le projet du puits

de captage des Coteaux se présente. Pour elle l'important est le vote du préavis. Elle pense que le vœu ; que les travaux soient faits lorsque quelque chose sera construit sur cette parcelle, pourrait être émis. Elle rappelle qu'il s'agit d'une zone d'utilité publique et qu'il y aura certainement un jour quelque chose sur cette parcelle, école ou pas. L'important c'est que les Conseillers communaux y réfléchissent, en dehors d'une école. Cette canalisation a plus de 50 ans et elle ajoute qu'en faisant l'étude pour ce projet de nouveaux problèmes ont été découverts au niveau des canalisations au chemin de la Grange. Elle souligne que ce qui est important pour la Municipalité est, en cas de problème sur cette conduite, d'avoir la possibilité d'agir en urgence et de ne pas devoir revenir vers le Conseil.

Pour finir elle lit la réponse de l'avocat concernant le fait de ne pas pouvoir faire de travaux lorsqu'il y a une affaire judiciaire en cours: *« Je vous confirme que les travaux peuvent tout de même être effectués nonobstant la procédure pendante devant la CDAP. En effet, l'effet suspensif du recours déposé à l'encontre du permis de construire du collège ne porte que sur les travaux prévus de construction du collège. Selon le dossier d'enquête concernant cette construction et non pas sur tout travaux concernant la parcelle 808. Il est ainsi possible d'effectuer des travaux sur cette parcelle si ceux-ci sont distincts des travaux de constructions du collège mise à l'enquête. »*

M. Flavio Boscardin revient sur les propos du rapport, il pense qu'il est dommageable pour le Conseil, qu'une commission établisse un rapport un peu mensonger. Effectivement, affirmer qu'il y a un effet suspensif est pour sa part un peu mensonger.

M. Vincent Grandjean demande à Mme Elvira Rölli combien de personnes sont reliées à cette conduite et combien de personnes seront touchées en cas de problème dessus.

Mme Elvira Rölli lui répond qu'il s'agit canalisation principale qui alimente le village du Muids. En cas de problème une canalisation de sauvetage devrait être utilisée.

M. Frédéric Guilloud précise que cette canalisation alimente tout le village du Muids, les Fin d'Elez et la Clinique de Genolier. Dans le cas où cette canalisation est coupée la Clinique de Genolier ne sera qu'alimentée par Arzier et l'eau des Coteaux ne servira plus à rien.

M. Claude Rossier précise que la Commission ad hoc souhaite éviter d'éventuels frais supplémentaires à la Commune, donc attendre que tout soit décidé pour que cela se passe le mieux possible.

M. Didier Hermann demande, vu que la Commission ad hoc était mal informée sur les conditions de recours et effets suspensifs et une fois les réponses apportées par la Commune ce soir, si éventuellement elle voudrait retirer son amendement.

M. Alessandro Gassmann répond que lors d'une construction il faut faire une distinction entre de simples travaux de remise aux normes et des travaux d'équipements de bâtiment.

Le Président rappelle à M. Alessandro Gassman que ce terrain est d'intérêt public, qu'un collège se construise ou pas, il faut cette canalisation. Il informe l'assemblée, sous réserve qu'un Conseiller municipal ne demande la révocation, qu'il autorise exceptionnellement M. Alessandro Gassmann à prendre part à la discussion et au vote sur l'amendement. Puis, il ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Patrick König se souvient, après avoir fait venir le Préfet plusieurs fois devant l'assemblée que le Conseil ne peut que se prononcer sur le montant. En d'autres termes, le Conseil ne peut pas se prononcer sur la finalité du préavis. Il a l'impression que dans ce cas le préavis est entrain d'être modifié.

Le Président interprète l'amendement comme quoi la Commission ad hoc accepte le préavis pour autant que la procédure sur le Collège du Bix soit terminée. Pour lui l'amendement est valable et il rappelle qu'il l'accepte à titre exceptionnel.

M. Nicolas Vuille fait remarquer, comme l'a dit Mme Elvira Rölli, que le recours n'a aucune influence sur la construction ou non de la canalisation. Par conséquent, l'amendement n'a pas lieu d'être.

Le Président passe au vote sur l'amendement de la Commission ad hoc à savoir le lancement des travaux prévu une fois que le recours contre la construction du CSI Le Bix sera définitivement tranché.

L'amendement au Préavis N° 15/2018 est refusé par 42 non, 3 oui, 1 abstention

Puis, il ouvre la discussion sur le préavis, la parole n'étant pas demandé il passe au vote.

Le Préavis N° 15/2018 est accepté par 38 oui, 7 non, 1 abstention

Mme Elvira Rölli remercie l'assemblée et souligne à quelle point la sécurité et l'approvisionnement en eau leur tient à cœur. Elle indique que malgré la pénurie d'eau de cet automne la source des Coteaux a tenu le coup. La Raisse est toujours à zéro et le Montant reprend gentiment.

M. Frédéric Guilloud demande des explications quant aux canalisations qui viennent depuis la Cézille jusqu'au Montant.

Mme Elvira Rölli explique que la commune de Bassins est riche en eau. Des tests ont été effectués en octobre de l'année dernière. Des tuyaux ont été tirés depuis la borne hydrante qui se trouve à côté du restaurant « Le Vieux Relais ». Cela représentait 1.6 km de tuyau et le Montant a pu être approvisionné. Cet automne la Commune y a fait appelle en urgence et la Protection civile a fait cette installation. De plus, lors des travaux sur la route à Begnins, la Commune a pu créer une tranchée afin d'y enterrer le tuyau. Une réunion à ce sujet est prévue avec la commune de Bassins car le futur est le bouclage entre les communes. Ce projet de bouclage entre Bassins et Arzier date d'il y a environ 12 ans, il existe donc déjà des cartes qui vont être reprises.

10. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Esseiva revient sur le sujet de la visibilité et la sécurité. Le 14 janvier dernier il voulait faire quelques photos de nuit sous le brouillard, dont une réalisée à la rue du Village où l'on voit un candélabre éteint. Ce dernier est toujours éteint. Il pense qu'en matière de visibilité la Commune pourrait faire mieux. Concernant les gilets, il a effectivement constaté que les enfants portaient plus ou moins leur gilet. Cependant ce dernier était caché par le sac à dos des enfants et perd donc une grande partie de son efficacité.

M. Patrick König a vu que le Canton de Vaud débloque des subsides pour recréer des vergers à tiges hautes, arguant que d'une part ils font parties de notre patrimoine visuel et que c'est bon pour la biodiversité. En effet, il y a 20 ans, l'arrivée du village d'Arzier au printemps était fleuri des deux côtés de la route cantonale. Il a appris que le Parc Jurassien Vaudois donnait également des subsides pour la constitution de verger à tiges hautes. Plus de 50 % des verger à tiges hautes ont disparus durant ces 20 dernières années sur le territoire du Parc Jurassien. Il se demande si, plutôt que la Commune distribue des subventions pour en recréer, n'y aurait-il pas des aménagements de protection à envisager pour ceux qui existent encore.

M. Nicolas Ray remercie M. Patrick König et informe que le programme s'appelle « Toile verte ». Le but de ce programme, qui s'étend sur tous l'ensemble du parc, est de relier entre eux les différents biotopes de manière à recréer des couloirs. Parmi ces projets il y a effectivement celui des subventions pour les vergers hauts. De plus, si quelqu'un en a besoin, le Parc apporte les plants, aide à les planter et apprend la taille, tout cela gratuitement.

M. Eric Jaquet demande si la planification des travaux sur les routes peut prendre en compte le fait qu'il neige. Demain, il doit déneiger le Prés-du-Marguiller et le Prés-de-la-Forge et sachant qu'ils ne sont pas goudronnés cela va être difficile. Il souhaite que les travaux soient terminés pour fin octobre sachant que selon les statistiques la première neige tombe en novembre.

M. François Esselborn souhaite savoir, concernant le Rue du Village, pourquoi le comptage de véhicules a été enlevé juste après la pose des différentes installations. Il pense que c'est regrettable car il n'y a plus de point de comparaison.

M. Patrick Hübscher lui répond que le comptage faisait partie de la phase 1 et selon les instructions du Canton ce dernier devait être retiré en phase 2. Un autre comptage va se faire à la sortie de l'hiver.

11. Annonce de préavis futurs

Mme la Syndique annonce que lors du prochain conseil 2 préavis seront présentés ; le budget 2019 et l'adoption du règlement communal sur l'acquisition de la bourgeoisie.

Il n'y a plus de questions ni de commentaires, le Président clôt la séance.

La séance est levée à 21h45.

Le Président

Jean-Pierre Vuille

La Secrétaire suppléante

Linn Zenoni